



Ecole Communale
Jacques Golly
6, Chemin des écoliers
85660 St Philbert de Bouaine
Tél: 02 51 41 80 78
Courriel: ce.0851576b@ac-nantes.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 21 mars 2017

Personnes présentes

M^r Vincent Paré, Inspecteur de l'Education Nationale - Circonscription de Montaigu.

M^r Francis Breton, maire de Saint-Philbert de Bouaine.

M^{me} Sylvie Rassinoux, adjointe au maire de Saint-Philbert de Bouaine.

M^{me} Gwenola Lecordier, enseignante.

M^{me} Véronique Chauvet, enseignante.

M^{me} Sylvie Raimbaud, enseignante.

M^{me} Karine Rousseau, enseignante.

M^{me} Justine Dagorn, enseignante.

M^{me} Cindy Travert, enseignante.

M^{me} Ombeline Bouillo, enseignante.

M^{me} Sabine Manigaud, enseignante.

M^{me} Mélanie Thoby, enseignante.

M^r Olivier Morice, enseignant/directeur.

M^{me} Isabelle Fave, atsem.

M^{elle} Emeline Bénéteau, atsem.

M^{me} Cécile Rousseau, représentante des parents d'élèves.

M^{me} Céline Chauveau, représentante des parents d'élèves.

M^{me} Audrey Chelet, représentante des parents d'élèves.

M^{me} Laurence Pogu, représentante des parents d'élèves.

M^{me} Delphine Bernard, représentante des parents d'élèves.

M^{me} Alexandra Dauvel, représentante des parents d'élèves.

M^{me} Emilie Berasaluce, représentante des parents d'élèves.

M^{me} Elise Debien, représentante des parents d'élèves.

Personnes excusées

M^r Olivier Guillon de Princé, enseignant.

M^{me} Cynthia Philoclès, représentante des parents d'élèves.

M^{me} Aurélie Tenailleau, représentante des parents d'élèves.

M^r Frédéric Martin, représentant des parents d'élèves.

M^{me} Véronique Bozier, adjointe aux affaires scolaires de Saint-Philbert de Bouaine.

I- Approbation du procès verbal du conseil d'école du 17 octobre 2016.

Le procès verbal du dernier conseil d'école a fait l'objet d'une relecture préalable et ne donne lieu à aucun commentaire. Il est paraphé par les personnes y ayant assisté.

II- Bilan de la classe découverte des élèves de CM2.

Monsieur Morice rend compte de la classe découverte des élèves de CM2, du 4 au 11 février à Bessans en Savoie et qui a concerné 32 élèves sur les 36 inscrits à l'école.

Il est rappelé que le projet prend toute sa place dans le projet d'école et dans la thématique du Vivre Ensemble.

Sur le plan des apprentissages, et au-delà des compétences travaillées par le projet pédagogique, certains enfants prennent conscience que des progrès et des réussites sont possibles. La démarche est valorisante dans leur rapport à l'apprentissage.

Sur le plan de la vie de groupe, dans leur très grande majorité les enfants se sont montrés agréables et faisant preuve d'esprit coopératif, notamment dans les séances de ski.

Sur un plan financier, le projet donne lieu au tableau suivant :

Charges		Recettes	
SNCF	3 075,20 €	Subvention Amicale Laïque	3 593,20 €
TRANSDEV (car)	518,00 €	Subvention municipale	4 780,00 €
LA BESSANNAISE	15 604,77 €	Vente de fromage	1 527,73 €
		Participation des familles	9 297,28 €
TOTAL	19 197,97 €		19 198,21 €

Au final, la participation des familles s'élève à 290,54€ pour un coût total de 599,93€. Ceci représente moins de la moitié du budget par enfant (48%). Il est rappelé, à ce sujet, que les familles sont toujours informées du projet avant la fin de l'année scolaire afin que le financement de leur participation puisse éventuellement être anticipé.

III - Prévision d'effectifs pour la rentrée 2017-2018

Classes maternelles (87 élèves)

TPS : 5

PS : 22

MS : 25

GS : 35

Classes élémentaires (137 élèves)

CP : 27

CE1 : 29

CE2 : 26

CM1 : 32

CM2 : 23

En élémentaire, la baisse des effectifs s'explique par un nombre important de CM2 quittant l'école et un nombre plus modeste d'élèves arrivant en CP. Cette situation s'inversera lors de l'année scolaire suivante du fait de la répartition des effectifs.

En maternelle, on note là aussi une baisse des effectifs. Malgré cela, selon Monsieur l'Inspecteur, et sauf un nombre de départs très important, la quatrième classe maternelle ouverte cette année devrait être conservée pour la prochaine rentrée.

IV- Evaluation d'école

A la demande de Monsieur l'Inspecteur et après acceptation de l'équipe pédagogique, l'école a participé au programme d'évaluation des écoles et des établissements initié cette année par le Ministère. Une école par circonscription était concernée par le programme.

Le principal objectif de cette évaluation était de permettre à l'équipe de poursuivre et conforter une démarche réflexive collective sur son action.

Le protocole de l'évaluation fut donc le suivant :

➤ Une phase d'auto-évaluation durant laquelle l'équipe devait s'interroger collectivement sur ses objectifs et sur ce qu'elle considérait comme étant du « bon travail » pour reprendre la formule de l'institution. Cette première phase fut réalisée au mois de novembre en présence des Conseillers Pédagogiques de Circonscription.

Un diagnostic a donc été posé et des axes de progrès définis. Ce dernier a défini les trois axes suivants :

- L'éducation artistique et culturelle : une thématique prégnante dans l'école.
- L'éducation morale et civique : une thématique en développement dans l'école.
- La dynamique collective et la cohésion de l'équipe pédagogique.

➤ Une phase de préparation à partir du diagnostic effectué en équipe au cours de laquelle le déroulement de la journée d'évaluation a été défini entre messieurs Morice, Paré et Capdevielle (Inspecteur Pédagogique Régional du second degré) associé à la réflexion.

Planning de la journée du 2 mars :

Observation d'une séance de chorale cycle 2.

Observation d'une séance de chorale cycle 3.

Observation d'une séance d'Arts Visuels en cycle 1.

Observation d'une séance de maîtrise de la langue et Histoire de l'Art en cycle 3.

Observation d'une séance d'Arts Visuels en cycle 2.

Réunion collective et retour sur la journée.

➤ Une phase de formulation des préconisations de messieurs Paré et Capdevielle au regard des observations et des constats effectués au cours de la journée d'évaluation.

Monsieur l'Inspecteur précise que la manière d'enseigner les disciplines artistiques est spécifique à cette école et que l'on ne retrouve pas partout cette démarche pédagogique. Concernant la journée d'évaluation, il revient sur la qualité des séances observées. Il insiste également sur la pertinence de la prise en compte de la dimension émotionnelle dans les apprentissages.

Monsieur Paré souligne enfin que cette dynamique dans les apprentissages est le fruit d'une réelle cohésion d'équipe.

Il conclut son intervention sur sa volonté de désigner l'école Jacques Golly Ecole Pilote pour le Parcours d'Education Artistique et Culturel de l'élève. Cette reconnaissance du travail engagé par l'équipe pédagogique est aussi une reconnaissance institutionnelle qui fait de l'école un laboratoire d'expériences pédagogiques.

Cette identification facilitera également les relations avec les structures artistiques présentes dans le contexte local.

Monsieur Morice précise que la démarche d'évaluation de l'école permet à la réflexion sur la rédaction du prochain projet d'école d'être déjà bien engagée.

V - Dotation informatique.

La gestion informatique de l'école est maintenant une compétence de la communauté de commune de Montaigu-Rocheservière.

Cette dernière a mis en place un plan pluri-annuel de dotation :

En élémentaire : un ordinateur portable pour 10 élèves.

un ordinateur portable pour chaque enseignant en poste à l'école.

En maternelle : un ordinateur portable par classe.

Pour la direction : un ordinateur portable (déjà livré).

Dans l'organisation actuelle de l'école, cela représente 25 ordinateurs.

Par ailleurs, le remplacement du vidéoprojecteur interactif de la classe de madame Manigaud sera remplacé durant les vacances de printemps.

Avant la fin de cette année scolaire, 5 ordinateurs seront livrés. Ceci pose la question de leur stockage. Pour rappel, la municipalité a installé un coffre-fort pour protéger le matériel existant. La capacité de stockage du coffre est atteinte.

Une discussion au sujet de la protection de l'école est engagée.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion globale de protection des bâtiments publics est menée sur la commune et à l'échelle intercommunale. L'installation d'un système d'alarme ne lui semble pas pertinente du fait de son coût et des contraintes d'utilisation. La municipalité réfléchit plutôt aux solutions proposées par la vidéo-surveillance. Monsieur le Maire ajoute qu'une serrure sera posée sur la baie vitrée crochetée à plusieurs reprises.

VI - Demandes à la municipalité

Les demandes à la municipalité ont été formulées auprès de madame Bozier le 2 février dernier :

Demandes formulées en conseil d'élèves et validées par le conseil des maîtres.

Installer une deuxième poubelle sur la cour élémentaire. **Validé par la municipalité.**

Installer des planches sous le grillage côté cantine afin de retenir les billes. **Validé par la municipalité.**

Installer des filets au-dessus des grillages. **Non validé. A l'étude pour une éventuelle budgétisation ultérieure.**

Installer un deuxième panier de basket et faire des tracés au sol. **Refusé.**

Retracer la marelle. **Validé par la municipalité.**

Installer une table de ping-pong sur la cour élémentaire . **Validé par la municipalité.**

Demandes formulées par le conseil des maîtres.

Installation d'un nouveau vidéoprojecteur. *A l'étude en fonction du budget voté en mars.*

Installation d'un système d'alarme. *Refusé dans l'immédiat, mais étude sur la commune d'une réflexion plus globale autour de la vidéo protection ... à l'étude.*

A cette liste s'ajoutent quelques nouvelles demandes :

Achat de casques et répartiteurs doubles pour la maternelle et le cycle 2 (8 casques et 4 répartiteurs pour installation de coin écoute et lecture autonome).

Nettoyage du portail et du grillage côté maternelle.

Repeindre le portail principal (ainsi qu'il en avait été question lors des derniers travaux d'extension de l'école).

VII- Questions diverses

Questions des représentants de parents d'élèves à la municipalité :

Suite à une demande adressée à la municipalité, qu'en est-il du poste d'Atsem : (temps plein ?/ou seulement après la sieste?).

Monsieur le Maire répond que cela sera envisageable si la quatrième classe est maintenue et si les effectifs le justifient. Ce serait alors un temps plein sur temps scolaire.

Qu'en est-il de la prise en charge des allergies, des maladies sur le temps de restauration scolaire ?

Le PAI légalise tout acte mais il est peut-être nécessaire de rassurer le personnel (formation?discussion?).

Cette interrogation soulève les questions de la mise à disposition d'une trousse à pharmacie pour le personnel de cantine sur la cour, d'un fichier de renseignement avec coordonnées des parents et la formation aux premiers secours du personnel communal de surveillance.

La séance est levée à 19h50.

La secrétaire de séance,
Mélanie Thoby



Le président du Conseil d'École,
Olivier Morice



